

**COMITE SOCIAL TERRITORIAL
REUNION DU 20 MARS 2023**

POLE EDUCATION ET AVENIR DES JEUNES

**PROPOSITION D'ORGANISATION
DE LA DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES**

RAPPORT POUR AVIS

1/ Contexte et enjeux du Pôle

Avec l'intégration de deux nouvelles directions, la DRESS et la DIRAA, la transformation du Pôle Education et Lycées en Pôle Education et Avenir des Jeunes donne à la Région un véritable levier dans l'accompagnement du jeune tout au long de sa formation initiale et de sa transformation d'adolescent en jeune citoyen responsable, quels que soient les aléas rencontrés au cours de ce parcours.

Elle offre de plus l'opportunité de réfléchir plus avant quant à une mobilisation cohérente et coordonnée de toutes les dimensions du Pôle en faveur de « l'avenir des jeunes ».

Ainsi, la phase 1 de la réorganisation des Pôles a donné lieu à la mise en place de 5 ateliers thématiques, transversaux à l'ensemble des directions, avec pour enjeux une prise de connaissance réciproque des interventions et modalités d'action de chaque direction et une identification des pistes de simplification, mise en cohérence et capitalisation possible des bonnes pratiques entre directions. Ces ateliers ont également permis d'identifier les ajustements organisationnels à proposer en phase 2.

Un séminaire en format « comité de direction du Pôle » (DGA, conseillers techniques auprès du DGA, directeurs, directeurs-adjoints, responsable du département administratif et financier et responsable de service infocentre) le 28 avril 2022 a permis un partage des premières réflexions de ces ateliers, des axes d'amélioration possibles, ainsi que sur les ajustements organisationnels à proposer en phase 2.

L'ambition qui a sous-tendu ces propositions porte principalement sur :

- Le renforcement de la relation à l'utilisateur, établissements ou jeunes, et aux partenaires, en évitant en particulier l'apparent « morcellement » de l'intervention régionale par la création d'interfaces uniques ;
- La lisibilité de l'action régionale ;
- La simplification et la clarification des processus internes ;
- Et la capitalisation entre directions des bonnes pratiques sur des enjeux similaires (par exemple les dialogues de gestion avec les différents types d'établissements).

Dans ce contexte général, plusieurs ajustements organisationnels ont été proposés, **dont la réorganisation de la Direction Equipements et Patrimoine Lycées (DEPL) autour de plusieurs unités territoriales de gestion du patrimoine et de deux fonctions transversales**, d'une part, pour la réflexion stratégique autour de la gestion patrimoniale des lycées et, d'autre part, pour la mise en place d'un pilotage et d'un suivi renforcés.

La DEPL a été créée en novembre 2018 dans l'optique de regrouper dans une seule et même direction l'ensemble des moyens assurant la gestion patrimoniale (construction, rénovation,

maintenance, équipement) des lycées. La très grande majorité de ses agents est issue de l'ex-DPI du Pôle Supports Techniques.

Il s'agit donc d'une direction jeune, qui présente encore quelques confortements nécessaires dans son fonctionnement quotidien. Plusieurs axes d'amélioration ont ainsi été identifiés en matière de lisibilité de son intervention pour les établissements, et de clarification de ses périmètres d'intervention.

De plus, au cœur des enjeux de la transition énergétique et écologique, subissant un poids économique des normes conséquent et croissant, tout en s'inscrivant dans un cadre budgétaire contraint, elle se doit de mobiliser une ingénierie capable d'innover dans ses pratiques, tout en maîtrisant ses coûts et en mobilisant diverses sources de financement externe.

Lisibilité et efficience sont au cœur des nouveaux ajustements souhaités.

Ceux-ci portent quatre ambitions :

- **Affirmer un interlocuteur territorial unique** auprès des établissements pour l'ensemble des dimensions de la gestion patrimoniale des lycées. Il s'agit de sortir d'une logique de silos (programmation, travaux, maintenance) pour affirmer une responsabilité complète vis-à-vis des lycées sur le périmètre d'intervention relevant de la Région. L'idée est de responsabiliser le responsable d'unité territoriale dans la gestion de son portefeuille d'établissements, en lui confiant tous les leviers : programmation, régie travaux, entreprises ;
- **Poursuivre la clarification des responsabilités entre Région et établissements** en matière de maintenance et mettre en place un véritable pilotage de la maintenance des lycées ;
- **Créer des fonctions inexistantes actuellement, mais indispensables** au regard de la taille de la direction et des enjeux stratégiques en matière de gestion patrimoniale ;
- **Structurer le fonctionnement interne de la direction** (procédures administratives, modèles-types, etc.), et ajuster l'organisation du SAF à la nouvelle organisation de la direction, tout en le confortant, et en le stabilisant dans son fonctionnement.

Ils comprennent 3 dimensions :

- Créer, par recomposition des 3 départements « métiers » actuels, 3 unités territoriales de gestion patrimoniale, regroupant, sur la base des découpages départementaux administratifs, tous les moyens d'intervention opérationnels : programmation, antennes, équipes mobiles ;
- Créer des fonctions d'appui pour le pilotage stratégique et opérationnel d'ensemble de la gestion du patrimoine (évolutions métier, conception, pilotage et suivi du PPI, etc.), pour le fonctionnement général de la direction (procédures communes, suivi et pilotage des ressources budgétaires et humaines, etc.) et pour la gestion des équipements à conserver à l'échelle régionale ;
- Réorganiser le SAF sur la base d'une organisation interne harmonisée à l'échelle des Hauts-de-France.

2/ Méthode de concertation

Le processus de réorganisation a fait l'objet d'une consultation large des agents, menée en plusieurs étapes depuis mai 2022.

Dans un 1^{er} temps des réunions de présentation et d'échanges ont eu lieu lors des Comités de direction (CODEP) ou/et des réunions de services :

- SAF : réunion de présentation et d'échanges les 9/05, 21/06 et 8/09 ;
- Département Construction et Gestion Patrimoniale (DCGP) : échanges en CODEP des 27/06 et 6/09 ;
- Département Programmation, Etudes et Equipements (DPEE) : échanges lors des réunions de département des 23/06 et 20/09 et des différentes réunions de services ;
- Département Rénovation et Maintenance en Régie (DRMR) : échanges lors des réunions de département élargies des 20/05 et 8/09, lors de différentes réunions internes et d'un séminaire le 20/09.

Des temps d'échange entre les managers (responsables de service, chefs d'antennes, responsables de département et direction) ont permis des points d'étape réguliers. Quatre rencontres ont ainsi eu lieu ;

- Le 17/05 : réunion de travail dont l'objectif était de poser le cadrage et les pistes de réflexion sur les futurs ajustements nécessaires ;
- Le 30/05 : groupes de travail sur proposition de scénarii ;
- Le 31/05 : restitution des groupes de travail et premières pistes d'ajustements ;
- Le 29/09 : restitution de l'état d'avancement devant tous les encadrants de la DEPL.

En parallèle 4 bulletins d'information ont été envoyés à l'ensemble des agents de la direction :

- Bulletin d'information n° 1 le 16/05/2022
- Bulletin d'information n° 2 le 23/05/2022
- Bulletin d'information n° 3 le 13/07/2022
- Bulletin d'information n°4 le 11/10/2022

Cette concertation et les travaux des différents groupes de travail ont notamment visé à répondre aux questions ci-après :

- La composition et la structuration des unités territoriales : combien d'unités territoriales ? combien de subdivisions ? quelle traduction organisationnelle ? quel lien avec les fonctions transversales ?
- Le service administratif et financier à positionner et/ou à redimensionner : quel rattachement ? quel périmètre d'intervention ? quelles relations avec les unités territoriales ?
- La composition et la structuration des fonctions transversales : quel contenu ? quelles missions ? quelle traduction organisationnelle ?
- Un service équipements à positionner : quel rattachement ? quelles relations avec les unités territoriales ?

Lors de cette démarche, les agents ont identifié les axes d'amélioration intrinsèques à la DEPL suivants :

- ✓ Une meilleure communication et une homogénéisation du fonctionnement entre les départements ;
- ✓ Une harmonisation des outils de reporting et une clarification des procédés ;
- ✓ Un allègement de certaines lourdeurs administratives ;
- ✓ La révision du pilotage de la maintenance qui n'est aujourd'hui pas unique ;
- ✓ La dissociation actuelle entre études et conduite d'opérations (des GOP notamment) qui est un frein à une parfaite fluidité ;

- ✓ Améliorer la visibilité de notre organisation.

La proposition d'organisation a été construite en tenant compte des enjeux identifiés et des remarques faites aux différentes étapes. Elle a été présentée à l'ensemble des agents le 18 octobre 2022 au Siège de Région à Lille.

Suite à ce séminaire, une nouvelle phase de concertation a été menée avec les agents :

- Echanges avec les agents sur la base des fiches de poste :
 - o Le 4/01/2023 puis le 01/02/2023 avec les responsables de secteur de la Régie ;
 - o Le 12/01/2023 puis le 27/01/2023 avec les responsables de projet ;
 - o Le 26/01/2023 avec les chargés d'opération ;
- Le 5/01/2023 : réunion de travail sur la journée avec les agents du SAF autour d'un fil conducteur permettant de repreciser les missions du SAF (pilotage et coordination administrative et financière, le suivi et l'exécution budgétaire et les principes d'organisation) ;
- Le 19/01/2023 : réunion de restitution des propositions issues des 3 réunions des 4, 5 et 12/01 auprès des encadrants ;
- Le 24/01/2023 : retour des propositions d'ajustements auprès des agents du SAF suite à la réunion de travail du 5/01 ;
- Le 26/01/2023 : échanges avec le personnel administratif (assistantes, cadre administratif, gestionnaires administratifs) et les dessinateurs ;

Afin de partager largement les informations, 3 nouveaux bulletins d'information ont été adressés à l'ensemble des agents de la DEPL :

- Bulletin d'information n°5 le 22/11/2022
- Bulletin d'information n°6 le 13/12/2022
- Bulletin d'information n°7 le 13/02/2023

Le processus de réorganisation de la Direction intègre par ailleurs les travaux menés depuis janvier 2020 concernant l'organisation et le fonctionnement des équipes mobiles (EMOP et EMAT). Ces travaux se sont tenus sous la forme de rencontres individuelles avec les équipes, de groupes de travail internes, et de réunions de synthèse et de pilotage.

Un groupe spécifique composé du Directeur Général Adjoint du Pôle, de la Direction Equipement et Patrimoine Lycées, de la Direction des Ressources Humaines et des organisations syndicales s'est réuni à 7 reprises les 27 janvier, 17 février, 3 mars, 23 juin et 16 septembre 2020, puis les 25 mai et 16 juin 2022.

Un séminaire tenu le 20 septembre 2022 a permis de présenter les ajustements à l'ensemble des agents des équipes mobiles.

Suite à ces réunions, **un Schéma Directeur** précisant le périmètre d'intervention des équipes mobiles et reposant sur 3 principes est proposé :

- **Périmètre d'intervention**

Le périmètre d'action de toutes les équipes mobiles est recentré sur les opérations relevant directement des obligations du propriétaire, en application des principes du « guide pour l'entretien et la maintenance des lycées » établi par la Région : opérations spécifiques ou

actions nécessitant la maîtrise de technologies particulières, opérations de plus grande ampleur, et opérations spécialisées de mise en œuvre plus complexe.

L'entretien et la maintenance de premier niveau, les dépannages et les petites interventions relèvent uniquement des établissements.

Les arbitrages relatifs à l'opportunité et la planification des interventions des équipes mobiles relèvent exclusivement des prérogatives de leur hiérarchie régionale.

- **Principe 1 : pluridisciplinarité**

Les équipes mobiles sont dorénavant par nature des collectifs de travail pluridisciplinaires.

Chaque équipe doit intégrer dans ses effectifs toutes les compétences professionnelles nécessaires pour répondre à tout type de chantier relevant des prérogatives régionales.

Le socle de base des équipes mobiles se compose d'un encadrement de proximité et des compétences d'électricien, de revêtement/agencement, d'installations sanitaires/plomberies, ainsi que, ponctuellement, d'autres compétences spécifiques.

Cette composition des équipes est soit déjà effective, soit un objectif au fil des transferts de postes vacants, des recrutements et des mobilités. Les effectifs de ces équipes doivent permettre de ne pas fragiliser l'organisation du travail, de proposer un service équitable et la meilleure réponse possible aux besoins d'intervention en régie dans les lycées.

- **Principe 2 : solidarité**

Les équipes mobiles inscrivent leur action dans un territoire, tout en faisant partie d'un même collectif de travail plus large. A ce titre, la collaboration inter-équipes est une obligation : une équipe mobile peut être amenée à intervenir dans un établissement ne relevant pas de son périmètre géographique initial.

En qualité de membre d'une équipe, chaque collaborateur peut être amené à « épauler » un collaborateur en dehors de son champ de compétence initial.

- **Principe 3 : fongibilité**

Pour chaque équipe mobile, des indicateurs sont établis afin de piloter la cohérence des effectifs de chaque équipe avec le nombre d'établissements du secteur d'intervention.

Le principe de fongibilité s'applique à l'ouverture d'un poste vacant, et porte sur la localisation et le profil recherché. Il a 2 objectifs :

- Mettre en adéquation les effectifs de chacune des équipes mobiles avec les besoins de leur territoire d'intervention, dans la limite des effectifs globaux actuels ;
- Ouvrir au recrutement les postes vacants sur les profils professionnels répondant aux besoins.

Sa mise en application permettra de proposer un niveau de service homogène sur l'ensemble du territoire, un équilibre des forces d'intervention, une répartition équitable de la charge de travail et la constitution d'équipes pluridisciplinaires correctement dimensionnées.

Ce principe sera appliqué au fur et à mesure des déclarations de vacances de postes, et fera l'objet d'un bilan annuel présenté en CST.

Afin de constituer des collectifs de travail correctement dimensionnés, permettant de répondre avec efficacité aux nécessités d'intervention et de garantir une continuité d'activité, **des rapprochements ou fusions d'équipes** pourront être envisagés.

De plus, pour les équipes mobiles dont les effectifs sont conséquents (8-9 agents et plus, encadrement inclus), il est proposé la **création d'un poste de manager d'équipe adjoint** par transformation d'un support de poste vacant.

Enfin, il est proposé de **modifier les appellations des équipes mobiles** (actuellement Equipe Mobile Ouvriers Professionnels et Equipe Mobile Agents Techniques), pour gagner en lisibilité et en reconnaissance, en **Equipe Mobile Travaux**.

Ces principes font l'objet d'une première application dans le cadre de la réorganisation.

Un séminaire de restitution de la deuxième phase de concertation et de présentation de la nouvelle organisation proposée pour la DEPL s'est tenu le 2 mars 2023 au lycée Carnot à Arras avec l'ensemble des agents de la DEPL.

3/ Proposition d'organisation de la Direction Equipements et Patrimoine Lycées

La réorganisation de la direction repose sur la **création de 3 Départements territorialisés, les « unités territoriales » (à l'échelle des départements administratifs)** disposant de l'ensemble des leviers pour la gestion du patrimoine sur leur périmètre d'action géographique, et la **création d'un Département portant l'ensemble des fonctions transversales à la direction**.

La cellule de Direction comprend :

- 1 poste de directeur (A1.3),
- 2 postes de directeurs adjoints (A1.4) dont un par transformation d'un poste de responsable de service vacant (A2.1),
- 2 postes de conseillers techniques (A2.2),
- 1 poste d'assistant de direction (B2) et 1 poste d'assistant de direction (B2) mutualisé avec le SAF.

A - 3 Départements : Unités territoriales

Il est proposé de créer **3 Départements - Unités Territoriales, chacun composé d'un service Projets et de subdivisions regroupant l'ensemble des leviers pour la rénovation et la maintenance du patrimoine** des établissements de leur périmètre géographique.

Une Unité Territoriale prend en charge les opérations de construction, de rénovation, de réparation et de maintenance des bâtiments régionaux lycées, et assure une veille patrimoniale.

Chacune est composée d'un responsable de département et d'une assistante de direction.

Directement rattachés aux responsables de chaque unité, **les services Projets** regroupent des responsables de projet des ex- Antennes territoriales et de l'ex- service Programmation et Etudes du département Programmation et Etudes. Ils se composent d'un responsable de service et de responsables de projet.

Le Service Projets assure la gestion des opérations à volume financier important ou ayant une complexité technique, et les projets spécifiques comme la réalisation de travaux d'aménagement dans le cadre des mesures de rentrée scolaire ou de mise à niveau ou rénovation de filières pédagogiques, en lien avec le Rectorat. Il peut également venir en appui des services subdivisions territoriales à leur demande : conduite d'une opération, avis sur un projet, élaboration d'un programme travaux, etc.

Egalement directement rattachées aux responsables de chaque unité, **les subdivisions** sont des services qui regroupent les chargés d'opérations des ex-Antennes territoriales et les équipes mobiles du secteur géographique. Elles se composent d'un noyau identique sur chaque subdivision : 1 responsable de service, 1 gestionnaire administratif, 3 ou 4 chargés d'opération et 1 responsable de secteur encadrant de 2 à 6 équipes mobiles selon les territoires.

Le Service Subdivision Territoriale assure la gestion des opérations de maintenance ou de maintien du patrimoine à volume financier et/ou de complexité technique ou d'ordonnancement variable, en s'appuyant sur les équipes mobiles en régie ou sur des entreprises.

Il assure une veille patrimoniale et propose un programme annuel de travaux de rénovation maintenance pour les établissements qui lui sont rattachés. Il veille à l'application du guide de répartition des charges de maintenance (aiguillage des interventions entre obligations des EPLE et de la Région, contrôle du respect par les EPLE de leurs obligations, contrôle des travaux de maintenance réalisés par les EPLE).

Il permet une meilleure fluidité et collaboration entre les acteurs intervenant sur les différents niveaux de maintenance (ATTE au sein des établissements, Equipes mobiles et entreprises) dans un objectif d'efficacité de l'action régionale patrimoniale.

A.1 Le Département « Unité territoriale Nord » : 114 EPLE – 115 postes

Il se compose d'1 poste de responsable de département (A1.4), d'1 poste d'assistant de direction (B2) mutualisé avec le service projet, d'1 service projet et de 3 subdivisions.

A1.1 Le service projet (12 postes) comprend 1 poste de responsable de service (A2.1) et 11 postes de responsables de projet (A2.2) comprenant la transformation du poste d'architecte (A2.2), en accord avec l'agent occupant le poste.

A1.2 La subdivision Dunkerque Lille (33 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 4 postes de chargés d'opération (B1),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'un poste d'assistant administratif (B3) afin d'harmoniser les missions et les métiers avec les gestionnaires administratifs des subdivisions du Département Unité Oise Somme Aisne,
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2) par transformation d'un poste vacant d'agent d'intervention du bâtiment (C1) issu de l'équipe mobile travaux de Carvin,
- *Equipe mobile travaux de Dunkerque* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 6 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1), dont le transfert d'un poste vacant

issu de l'équipe mobile travaux de Valenciennes, un poste vacant issu de l'équipe mobile travaux 1 de Bruay et 1 poste vacant issu de l'équipe de Bruay 2,

- *Equipe mobile travaux de La Madeleine* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) et 6 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Loos* (ex-Lille suite au changement de résidence administrative) comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) et 9 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1).

A1.3 La subdivision Roubaix/Villeneuve d'Ascq/Douai (33 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 4 postes de chargés d'opération (B1),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'un poste d'assistant administratif (B3) afin d'harmoniser les missions et les métiers avec les gestionnaires administratifs des subdivisions du Département Unité Oise Somme Aisne,
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2),
- *Equipe mobile travaux de Roubaix* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), 1 poste de manager d'équipe adjoint (B1) et 8 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Villeneuve d'Ascq* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 7 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1) dont le transfert d'un poste vacant issu de l'équipe entretien de Creil,
- *Equipe mobile travaux de Douai* comprenant 1 poste de manager d'équipe (B1) et 7 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1), dont le transfert de deux postes vacants issus de l'équipe mobile entretien d'Abbeville et d'1 poste vacant issu de l'équipe mobile travaux de Condé sur Escaut.

A1.4 La subdivision Cambrai/Valenciennes/Maubeuge (35 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 4 postes de chargés d'opération (B1) dont 1 poste par transformation d'un poste vacant de responsable de projet (A2.2),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'un poste d'assistant administratif (B3) afin d'harmoniser les missions et les métiers avec les gestionnaires administratifs des subdivisions du Département Unité Oise Somme Aisne,
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2),
- *Equipe mobile travaux de Le Cateau Cambresis* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 5 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile de Valenciennes/Condé*, par rapprochement des équipes de Valenciennes et de Condé sur Escaut, comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) par transformation du poste de manager d'équipe (B1) issu de l'équipe de Condé, et de 10 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile de Maubeuge* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) et 8 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1).

A2 Le Département « Unité territoriale Pas de Calais » : 66 EPLE – 89 postes

Il se compose d'1 poste de responsable de département (A1.4), d'1 poste d'assistant de direction mutualisé avec le service projet (B2) par transformation d'1 poste vacant d'assistant administratif (B3), d'1 service projet et de 2 subdivisions.

A2.1 Le service projet (8 postes) comprend 1 poste de responsable de service (A2.1) et 7 postes de responsables de projet (A2.2).

A2.2 La subdivision Pas de Calais Est (49 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 3 postes de chargés d'opération (B1),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'un poste d'assistant administratif (3) afin d'harmoniser les missions et les métiers avec les gestionnaires administratifs des subdivisions du Département Unité Oise Somme Aisne,
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2),
- *Equipe mobile travaux d'Arras* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) par transformation d'un poste vacant d'agent d'intervention du bâtiment (C1) issu de cette équipe et de 10 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Carvin* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1), et 9 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1)
- *Equipe mobile travaux de Lens* comprenant un manager d'équipe (B1) et 5 poste d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Bruay 1* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 3 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Bruay 2* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) par transformation d'un poste d'agent d'intervention du bâtiment vacant (C1) issu de l'équipe de Bruay 1 et de 8 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1).

A2.3 La subdivision Pas de Calais Ouest (30 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 3 postes de chargés d'opération (B1),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'un poste d'assistant administratif (B3) afin d'harmoniser les missions et les métiers avec les gestionnaires administratifs des subdivisions du Département Unité Oise Somme Aisne,
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2),
- *Equipe mobile travaux de Berck sur Mer* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), et 5 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Calais* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1), et 6 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),

- *Equipe mobile travaux de Boulogne sur Mer* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1), et 8 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1)

A3 Le Département « Unité territoriale Oise Somme Aisne » : 93 EPLE – 137 postes

Il se compose d'1 poste de responsable de département (A1.4), d'1 poste d'assistant de direction mutualisé avec le service projet (B2) par transformation d'1 poste vacant d'assistant de mission (B3), d'1 service projet et de 3 subdivisions.

A3.1 Le service projet (11 postes) comprend 1 poste de responsable de service (A2.1) et 10 postes de responsables de projet (A2.2).

A3.2 La subdivision Oise (36 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 3 postes de chargés d'opération (B1),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2),
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2),
- *Equipe mobile travaux de Compiègne* comprenant un poste manager d'équipe (B1) et 7 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1) dont 1 poste vacant issu de l'équipe entretien de Creil,
- *Equipe mobile travaux de Beauvais* comprenant un poste manager d'équipe (B1) et 8 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1) dont 1 poste vacant issu de l'équipe entretien de Creil,
- *Equipe mobile travaux Nogent/Creil*, par rapprochement des équipes travaux de Nogent sur Oise et entretien de Creil, comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) par transformation d'un poste vacant d'agent d'intervention du bâtiment (C1) issu de l'équipe de Creil et de 11 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1).

A3.3 La subdivision Somme (45 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 3 postes de chargés d'opération (B1),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2),
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2),
- *Equipe mobile travaux 1 d'Amiens* (ex équipe entretien) comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 4 agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux 2 d'Amiens* (ex équipe travaux) comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) par transformation d'un poste vacant d'agent d'intervention du bâtiment (C1) issu de cette équipe et de 10 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux 1 d'Abbeville* (ex équipe entretien) comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 3 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux 2 d'Abbeville* (ex équipe travaux) comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 4 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),

- *Equipe mobile travaux 1 de Péronne (ex équipe entretien)* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 4 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux 2 de Péronne (ex équipe travaux)* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 7 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1).

A3.4 La subdivision Aisne (43 postes) comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 3 postes de chargés d'opération (B1),
- 1 poste de gestionnaire administratif (B2),
- 1 poste de responsable de secteur (A2.2),
- *Equipe mobile travaux 1 de Saint Quentin (ex entretien)* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 3 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux 2 de Saint Quentin (ex travaux)* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) un poste de manager d'équipe adjoint (B1) par transformation d'un poste vacant d'agent d'intervention du bâtiment (C1) et de 6 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Laon* comprenant un poste de manager d'équipe (B1), un poste de manager d'équipe adjoint (B1) par transformation d'un poste vacant d'agent d'intervention du bâtiment (C1) issu de l'équipe mobile entretien de Saint Quentin et de 9 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1),
- *Equipe mobile travaux de Château Thierry* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 7 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1), dont le transfert d'1 poste vacant issu de l'équipe mobile entretien de Saint Quentin,
- *Equipe mobile travaux de Soissons* comprenant un poste de manager d'équipe (B1) et 6 postes d'agents d'intervention du bâtiment (C1).

B - Le Département Pilotage et Equipements : 64 postes

Il est créé un Département Pilotage et Equipements regroupant l'ensemble des fonctions transversales de la direction.

Il contribue au pilotage administratif et technique de la Direction, et assure des fonctions ressources.

Le Département Pilotage et Equipements est structuré en 3 services : le Service Administratif et Financier, le Service Equipements et le Service Expertise et Ingénierie.

B1 La cellule du Département (6 postes) comprend :

- 1 poste de Responsable de Département (A1.4) par transformation d'un poste de Responsable de Département Adjoint (A1.4),
- 1 poste de responsable de projet (A2.2),
- 1 poste de cadre administratif (A3),
- 1 poste de cadre administratif et financier (A3) par transformation d'un poste vacant de gestionnaire administratif et financier (B2),
- 1 poste de gestionnaire administratif et financier (B2),
- et 1 poste d'assistant de direction (B2).

B2 Le Service Administratif et Financier (32 postes)

Le Service Administratif et Financier assure les missions de préparation budgétaire, de pré-engagement des dossiers, de mandatement, de suivi des factures et des bons de commande et la création et le suivi des délégations de crédits pour la direction.

Il apporte aide et conseils à la hiérarchie et aux techniciens concernés sur les aspects administratifs, financiers et budgétaires afin de garantir le bon déroulement de la procédure concernée sur l'ensemble des dossiers à gérer. Il assure l'exécution budgétaire, comptable et administrative des actes. Il procède notamment aux activités financières et administratives allant jusqu'à la clôture du dossier.

Il est structuré autour de 3 secteurs :

- Le Secteur Nord,
- Le Secteur Pas de Calais,
- Le secteur Oise/Somme/Aisne.

Le service comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1), 1 poste de responsable de service adjoint (A2.2) et 1 poste de cadre administratif et financier (A3),
- 1 secteur Nord comprenant 1 poste de responsable de secteur (A2.2) 9 postes de gestionnaires administratifs et financiers Travaux (B2),
- 1 secteur Pas de Calais comprenant 1 poste de responsable de secteur (A2.2) par transformation d'un poste vacant de responsable de projet (A2.2), 5 postes de gestionnaires administratifs et Financiers Travaux (B2) et 4 postes de gestionnaires administratifs et Financiers Equipements (B2),
- 1 secteur Oise Somme Aisne comprenant 1 poste de responsable de secteur (A2.2) par transformation d'un poste vacant de responsable de projet (A2.2) et 8 postes de gestionnaires administratifs et financiers Travaux (B2).

B3 Le service équipements (14 postes)

Le service Equipements établit et réalise les programmes d'équipements pédagogiques Hauts-de-France à destination des établissements publics.

Le service comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1) et 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'un poste d'assistant administratif (B3).
- Une cellule Volet Equipement comprenant 4 postes de responsables de projet (A2.2), 2 postes de chargés de mission (A3) et 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'1 poste occupé d'assistant de mission (B3),
- Une cellule Volet Mobilier comprenant 1 poste de responsable de projet (A2.2), 1 poste de chargé de mission (A3) et 1 poste de chargé d'opération (B1),
- Une cellule Fonctionnement général comprenant 1 poste de gestionnaire administratif (B2) et 1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'1 poste occupé d'assistant de mission (B3).

B4 Le service Ingénierie et Expertise (12 postes)

Le service Ingénierie et expertise, nouvellement créé, a pour missions de proposer à la Direction une stratégie unique sur les thématiques de son champs d'action, de définir des schémas directeurs, d'élaborer les procédures, les référentiels et les éléments programmatiques communs, d'assurer leur diffusion pour application au sein des Unités Territoriales et leur évaluation. Il a également pour mission de mettre en place et piloter les supports nécessaires au fonctionnement de la Direction : accords-cadres, EPI, appui logistique régie, etc.

Il est composé d'une cellule regroupant des responsables de projets, et d'un secteur support.

Il comprend :

- 1 poste de responsable de service (A2.1),
- 4 postes de responsables de projet (A2.2),
- 1 poste d'économiste (chargé de construction patrimoniale A.3) par transformation d'un poste de responsable de projet (A2.2),
- 1 secteur Support composé d'1 poste de responsable de secteur (A2.2), de 2 postes de chargés d'études (A4) par transformation de 2 postes vacant de responsable de projet (A2.2), de 2 postes de dessinateurs (B2) et d'1 poste de gestionnaire administratif (B2) par transformation d'un poste d'assistant administratif (B3).

A titre d'exemple, il pourra être amené à assurer des missions de type pilotage des thématiques communes à toutes les unités territoriales (par exemple : les sanitaires, les logements, Ad'AP, la Qualité de l'Air, le décret tertiaire, les internats d'excellence, le parc solaire, la fibre, les économies d'énergie, etc.), dont certaines en lien avec d'autres Directions (par exemple les installations de chauffage, les laveries, la gestion foncière, etc.), et la diffusion des évolutions métiers au sein de l'ensemble de la Direction (nouvelles pratiques, évolutions technologiques, réglementaires, etc.).

4/ Projection sur la mise en œuvre

La proposition de réorganisation de la DEPL aboutit à la mise en place de nouveaux postes et a des impacts importants sur le périmètre de certains postes existants (changements importants de périmètres des Départements et des services).

Pour la quasi-totalité des postes « non encadrants », les périmètres sont peu modifiés et c'est donc le principe de sécurité qui s'applique.

En revanche, cette nouvelle organisation impacte en priorité les encadrants de la direction.

« En vertu des principes de transparence et d'opportunité, et s'agissant des postes transformés,

- Pour les postes de manager de direction (Directeur adjoint, responsables de département) : un appel à candidature interne à la collectivité sera mis en place,
- Pour les postes de manager intermédiaire (responsables de service) et de proximité (responsables de secteur) : un appel à candidature interne à la direction sera mis en place. Si un poste reste vacant à l'issue du process de sélection, un appel à candidature interne à la collectivité sera opéré.

En vertu du principe de sécurité, les agents non retenus sur les postes diffusés restent sur leur affectation initiale ou peuvent être accompagnés sur des postes correspondant à leur grade et leur groupe fonctionnel au sein de la direction voire du Pôle. Ils peuvent, en outre, bénéficier d'un accompagnement individuel par la DRH ».

Proposition de calendrier prévisionnel de recrutement et de positionnement des agent*

Les postes de Directeur-adjoint / chefs des Unités et responsable du département Pilotage et Equipements / Cadre Administratif et Financier du Département Pilotage et Equipements / Chargés d'Etudes du Département Pilotage et Equipements / Economiste du Département Pilotage et Equipements seront publiés à l'échelle de la collectivité du 3 au 12 avril avec organisation des jurys les 13 et 14 avril.

Les postes de chefs de services (subdivisions, services projets, service ingénierie et expertise) feront l'objet d'une publication interne à la Direction du 11 au 17 avril. 3 candidatures maximum seront possibles. Les jurys seront organisés du 2 au 3 mai.

Les postes de chefs de secteurs seront également publiés à l'interne de la direction du 17 avril au 5 mai (3 candidatures possibles également) et les jurys auront lieu les 10 et 11 mai

Pour les postes de Responsables de projet / chargés d'opération / Gestionnaires Administratifs et Financiers / Gestionnaires Administratifs / Assistantes de Direction des Départements, et **en vertu du principe d'opportunité qui permet à tout agent de se positionner sur un poste vacant ou potentiellement vacant, il est proposé de procéder comme suit** :

- les agents feront un vœu de positionnement dans le cadre d'un formulaire type du 9 au 16 mai (2 vœux possibles)
- des entretiens pourraient avoir lieu avec les chefs de services (**en cas de positionnements multiples**)

Il y aura en fin de processus une procédure finale de positionnement pour les agents qui n'auraient pas trouver de place dans le cadre des premiers entretiens.

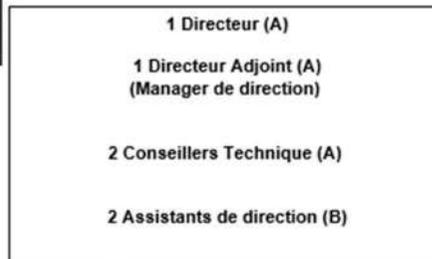
** Si avis favorable du CST*

5/ Transfert d'un poste à la Mission Information et Proximité avec les Lycées.

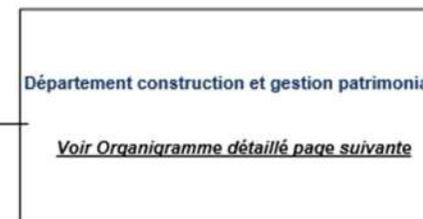
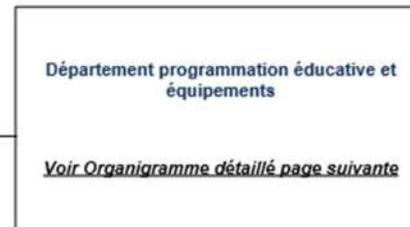
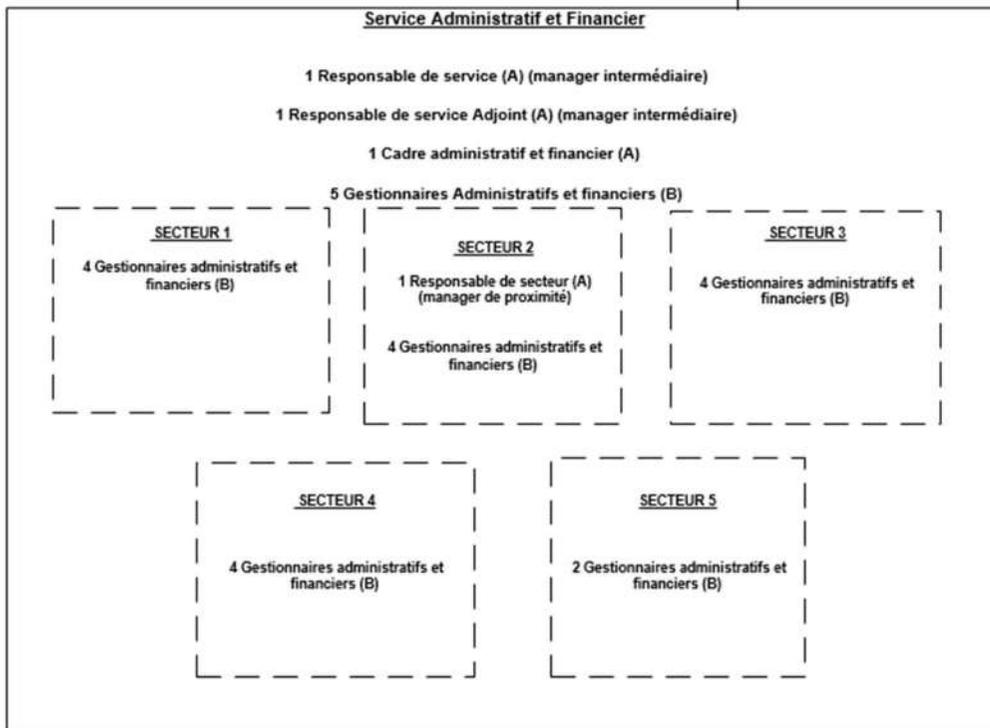
Un poste de gestionnaire administratif (B2) est transféré à la MIPAL. Ce transfert fait l'objet d'une présentation dans le rapport de transformation de poste.

L'effectif de la DEPL passe ainsi de 413 postes à 412 postes.

DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES

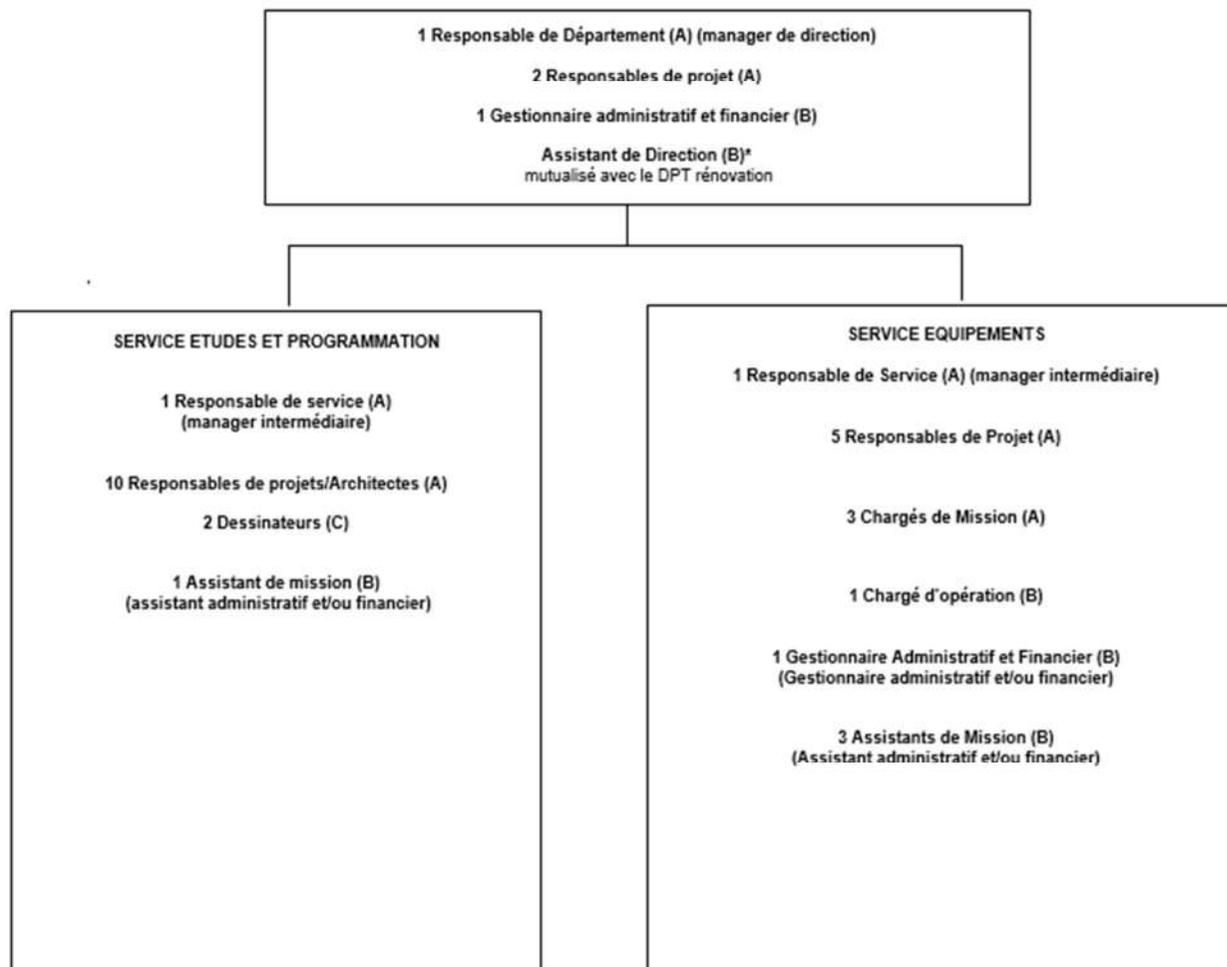


HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 09/05/2022
Postes autorisés : 413



DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES
DEPARTEMENT PROGRAMMATION ETUDES ET EQUIPEMENTS

ORGANIGRAMME SOURCE CT DU 09/05/2022

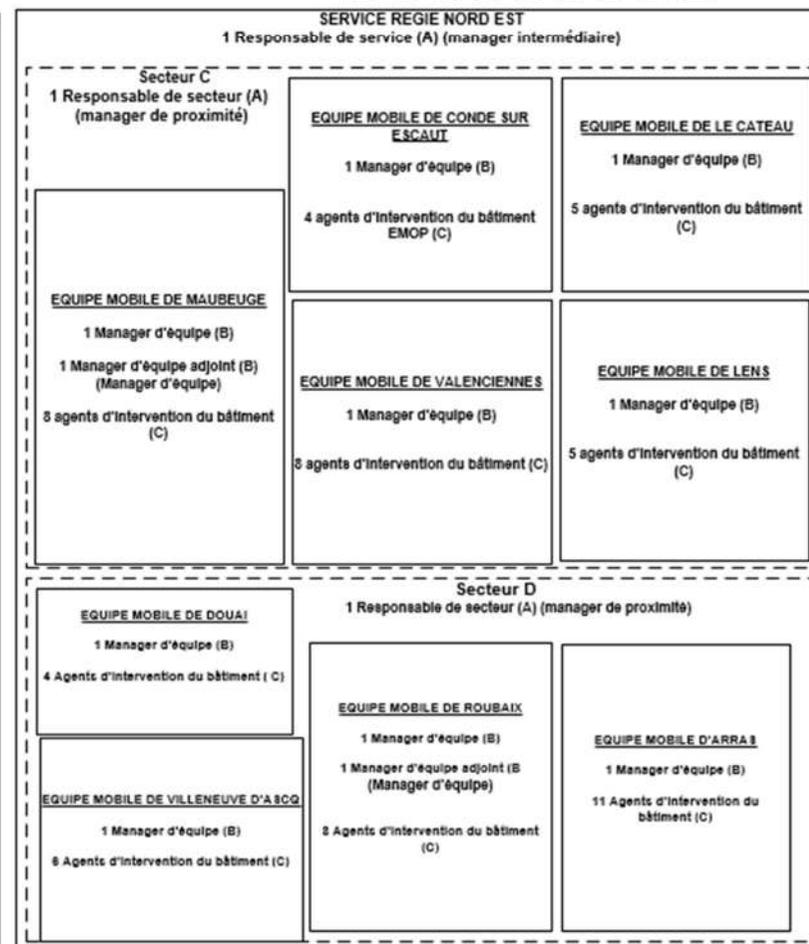
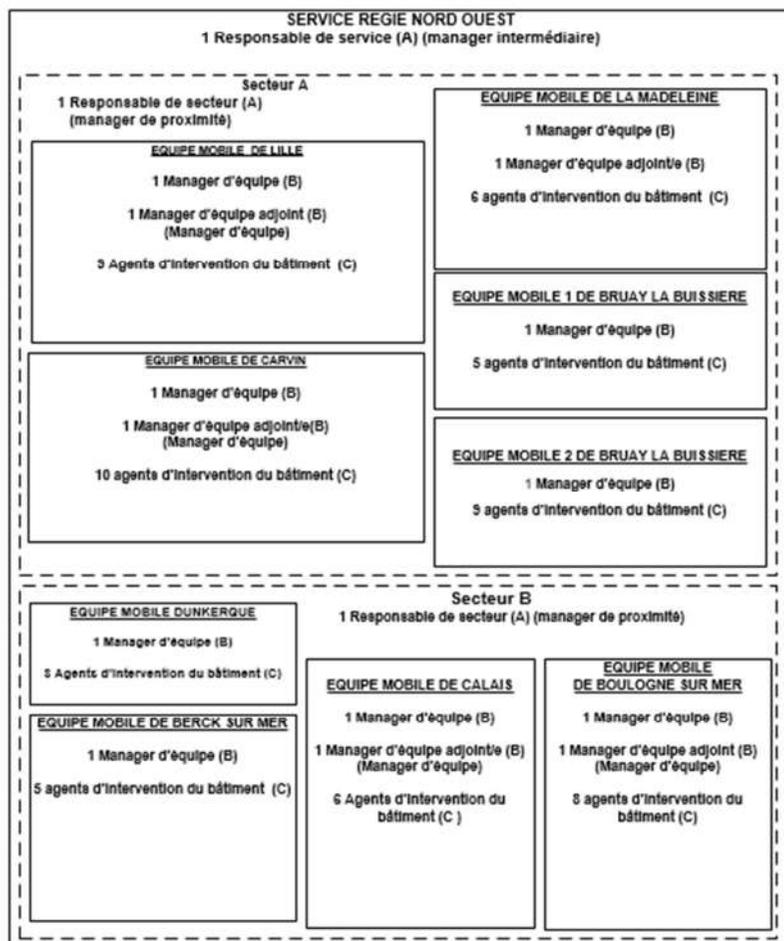


DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES
 DEPARTEMENT RENOVATION ET MAINTENANCE EN REGIE (1/2)

1 Responsable de département (A)
 (manager de direction)
 1 Assistant de Direction (B)* poste mutualisé avec le
 département programmation Etudes et Equipements

Secteur Appui logistique équipes mobiles
 1 Responsable de secteur (A)
 2 Gestionnaires administratifs (B)
 1 Assistant administratif (B)

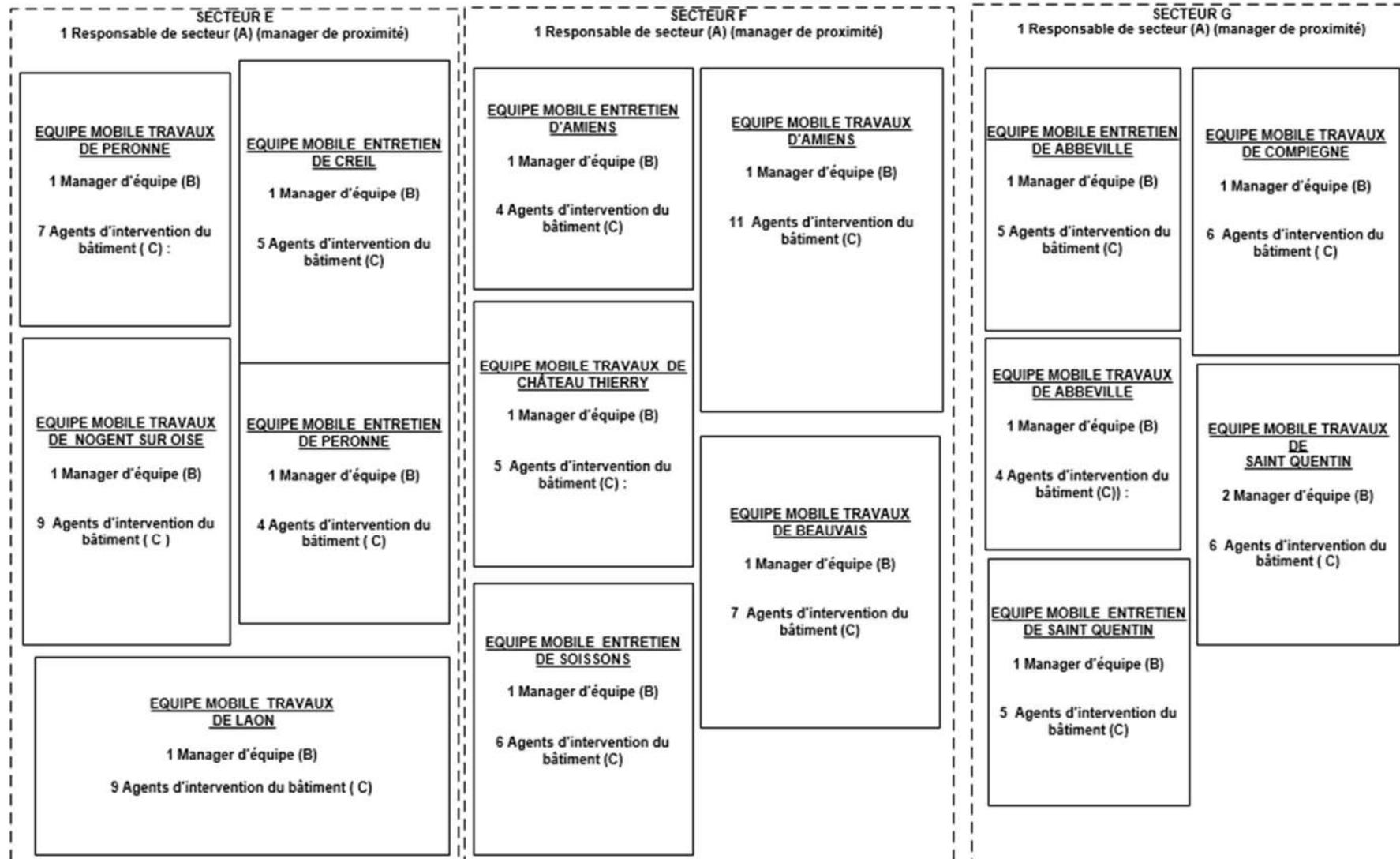
SOURCE
 CT 09/05/
 2022



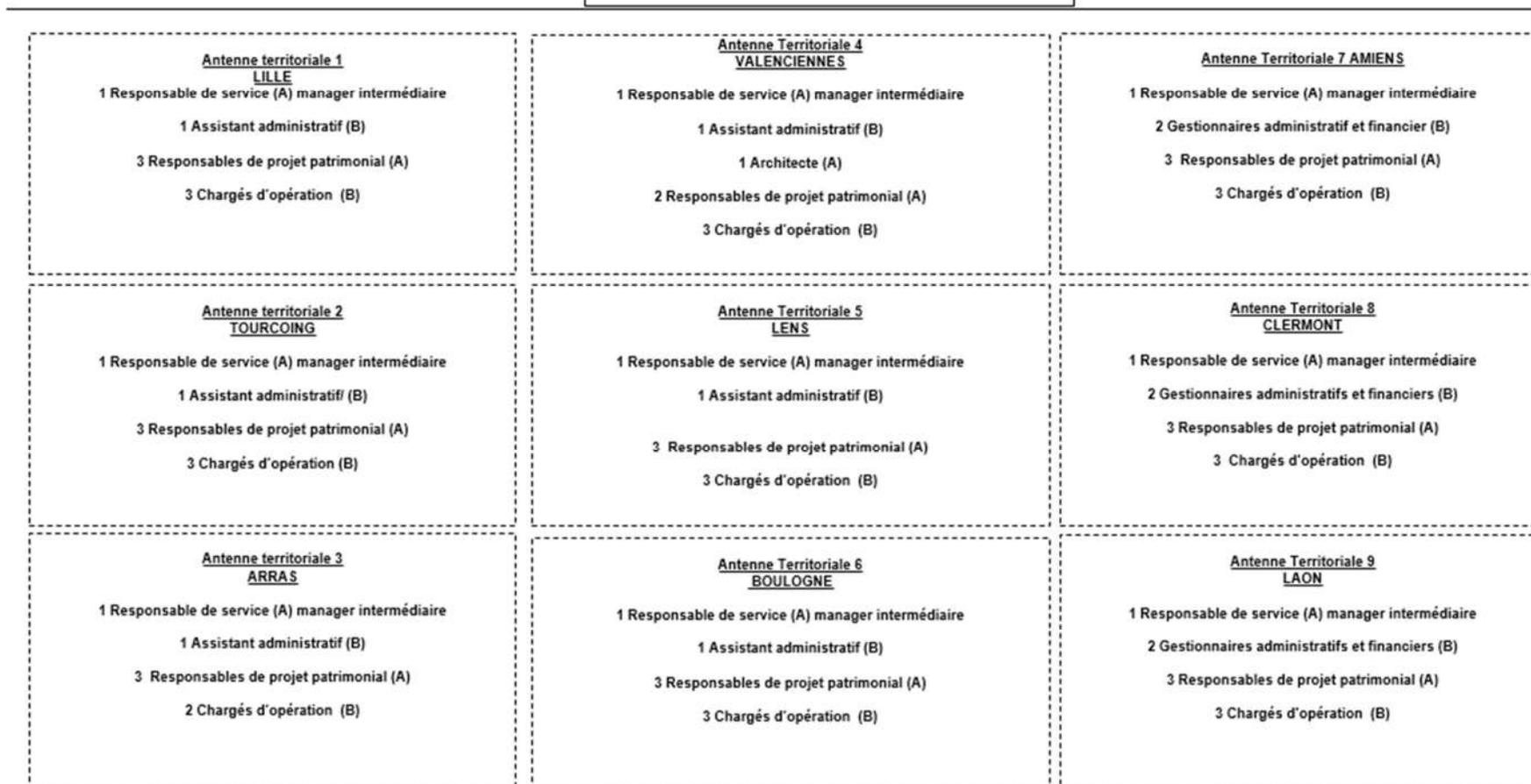
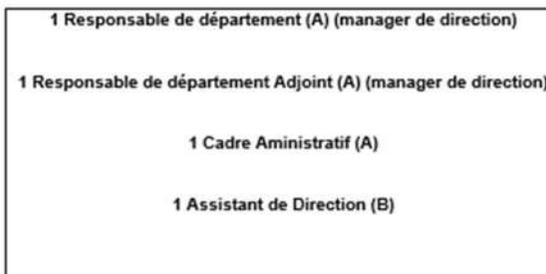
DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES
DEPARTEMENT RENOVATION ET MAINTENANCE EN REGIE (2/2)

SERVICE REGIE SUD
1 Responsable de service (A)
(manager intermédiaire)

SOURCE CT 09/05/2022



DEPARTEMENT CONSTRUCTION ET GESTION PATRIMONIALE



DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CST DU 20/03/2023

Postes autorisés : 412

1 Directeur (A)
(Manager de direction)

2 Directeurs Adjoint (A)
(Manager de direction)

2 Conseillers Technique (A)

1 Assistant de direction (B)

1 Assistant de direction mutualisé avec le SAF (B)

UNITE TERRITORIALE NORD

Voir Organigramme détaillé page suivante

UNITE TERRITORIALE PAS-DE-CALAIS

Voir Organigramme détaillé page suivante

UNITE TERRITORIALE
OISE-SOMME--AISNE

Voir Organigramme détaillé page suivante

DEPARTEMENT PILOTAGE ET
EQUIPEMENTS

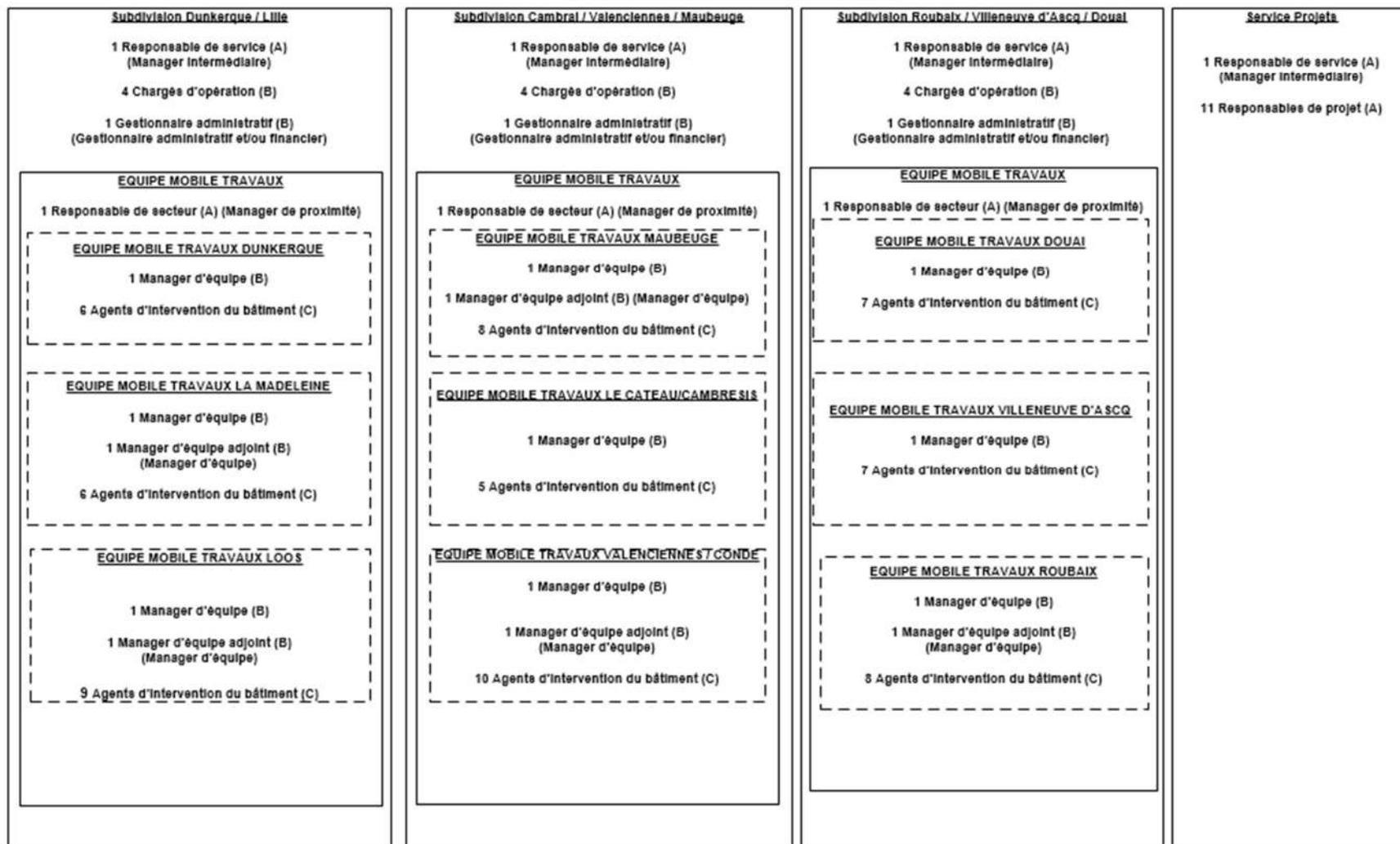
Voir Organigramme détaillé page suivante

DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES

UNITE TERRITORIALE NORD
1 Responsable de département (A)
(Manager de direction)

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE CST DU 20/03/2023

1 Assistant de direction (B) mutualisé avec le service
projets*



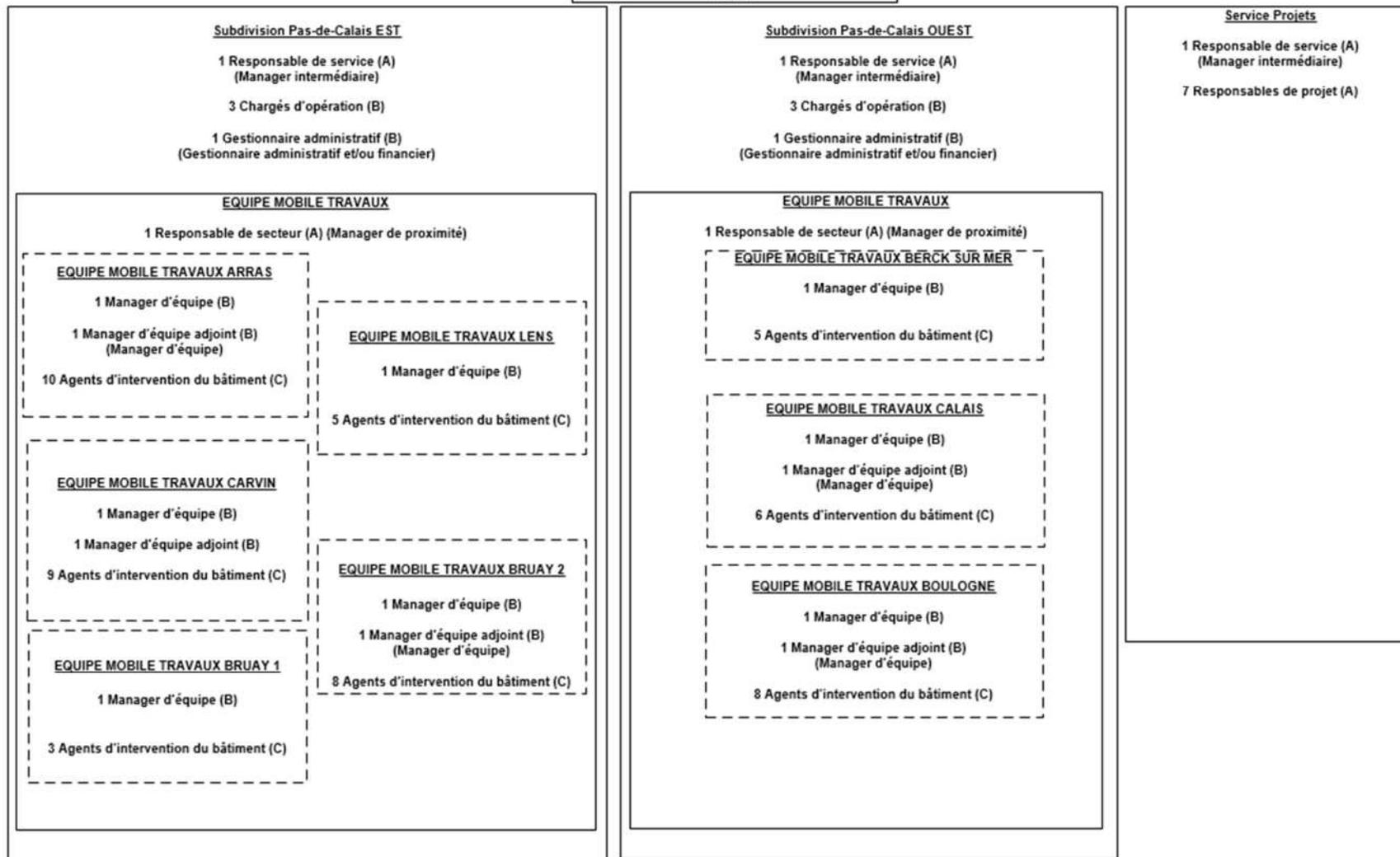
DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES

UNITE TERRITORIALE PAS-DE-CALAIS

1 Responsable de département (A)
(Manager de direction)

1 Assistant de direction (B) mutualisé avec le service Projets*

HAUTS-DE-FRANCE
ORGANIGRAMME CIBLE C ST DU 20/03/2023



DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES

SUBDIVISION SOMME
1 Responsable de service (A)
(Manager Intermédiaire)

3 Chargés d'opération (B)

1 Gestionnaire administratif (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX

1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX AMIENS 1

1 Manager d'équipe (B)
4 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX AMIENS 2

1 Manager d'équipe (B)
1 Manager d'équipe adjoint (B)
(Manager d'équipe)
10 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX ABBEVILLE 1

1 Manager d'équipe (B)
3 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX ABBEVILLE 2

1 Manager d'équipe (B)
4 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX PERONNE 1

1 Manager d'équipe (B)
4 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX PERONNE 2

1 Manager d'équipe (B)
7 Agents d'intervention du bâtiment (C)

UNITE TERRITORIALE OISE SOMME AISNE
1 Responsable de département (A) (Manager de direction)

1 Assistant de direction (B) mutualisé avec le service
projets*

SUBDIVISION AISNE
1 Responsable de service (A)
(Manager Intermédiaire)

3 Chargés d'opération (B)

1 Gestionnaire administratif (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX

1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX ST QUENTIN 1

1 Manager d'équipe (B)
3 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX ST QUENTIN 2

1 Manager d'équipe (B)
1 Manager d'équipe adjoint (B) (Manager d'équipe)
6 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX LAON

1 Manager d'équipe (B)
1 Manager d'équipe adjoint (B) (Manager d'équipe)
9 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX CHÂTEAU THIERRY

1 Manager d'équipe (B)
6 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX SOISSONS

1 Manager d'équipe (B)
6 Agents d'intervention du bâtiment (C)

ORGANIGRAMME CIBLE CST DU 20/03/2023

SERVICE PROJETS
1 Responsable de service (A)
(Manager Intermédiaire)
10 Responsables de projet (A)

SUBDIVISION OISE
1 Responsable de service (A)
(Manager Intermédiaire)

3 Chargés d'opération (B)

1 Gestionnaire administratif (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX

1 Responsable de secteur (A) (Manager de proximité)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX COMPIEGNE

1 Manager d'équipe (B)
7 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX BEAUVAIS

1 Manager d'équipe (B)
8 Agents d'intervention du bâtiment (C)

EQUIPE MOBILE TRAVAUX NOGENT / CREIL

1 Manager d'équipe (B)
1 Manager d'équipe adjoint (B)
(Manager d'équipe)
11 Agents d'intervention du bâtiment (C)

DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE LYCEES

ORGANIGRAMME CIBLE C ST DU 20/03/2023

DEPARTEMENT PILOTAGE ET EQUIPEMENTS

- 1 Responsable de département (A) (Manager de direction)
- 1 Responsable de projet (A)
- 1 Cadre administratif (A) (Cadre administratif et/ou financier)
- 1 Cadre administratif et financier (A) (Cadre administratif et/ou financier)
- 1 Gestionnaire administratif et financier (B)
- 1 Assistant de direction (B)

SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER

- 1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)
- 1 Responsable de service adjoint (A)
(Manager intermédiaire)
- 1 Cadre administratif et financier (A)

SECTEUR NORD

- 1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)
- 3 Gestionnaires administratifs et financiers travaux (B)

SECTEUR PAS-DE-CALAIS

- 1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)
- 5 Gestionnaires administratifs et financiers travaux (B)
- 4 Gestionnaires administratifs et financiers équipements (B)

SECTEUR OSA

- 1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)
- 3 Gestionnaires administratifs et financiers travaux (B)

SERVICE EQUIPEMENTS

- 1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)
- 1 Gestionnaire administratif (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

Volet équipement

- 4 Responsables de projet (A)
- 2 Chargés de mission (A)
- 1 Gestionnaire administratif (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

Volet mobilier

- 1 Responsable de projet (A)
- 1 Chargé de mission (A)
- 1 Chargé d'opération (B)

Volet fonctionnement général

- 2 Gestionnaires administratifs (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)

SERVICE INGENIERIE ET EXPERTISE

- 1 Responsable de service (A)
(Manager intermédiaire)
- 4 Responsables de projet (A)
- 1 Economiste (A)
(Chargé de mission patrimonial)

SECTEUR SUPPORT

- 1 Responsable de secteur (A)
(Manager de proximité)
- 2 Chargés d'études (A)
- 1 Gestionnaire administratif (B)
(Gestionnaire administratif et/ou financier)
- 2 Dessinateurs (B) (Dessinateur/projeteur)